

DE LA NAISSANCE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET :

Exemple du projet AGIR au Bénin

Il y a 4 projets portés par AE au Bénin. Le projet AGIR est mis en place dans le département de l'Atlantique.

● Présentation rapide du projet

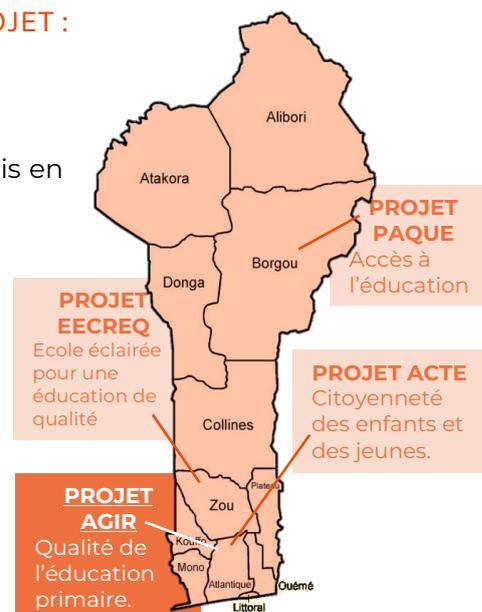
Le projet « Appui à la gouvernance et aux initiatives relais pour une éducation de qualité au Bénin » répond à trois objectifs :

Objectif 1 : Améliorer l'accès et le maintien à l'éducation primaire des filles et des garçons de 6 à 11 ans les plus à risque d'abandon scolaire.

Objectif 2 : Améliorer durablement les performances scolaires.

Objectif 3 : Renforcer la collaboration entre les acteurs locaux pour la gestion de l'éducation

Le projet dure 4 ans, il a commencé en 2019 et il finira à la fin de l'année 2023 pour un budget de 2 millions d'euros. Il est financé à 50% par la coopération suisse et à 50% par les donateurs d'Action Education.



● Comment le projet AGIR est né ?

Avant le lancement du projet, l'équipe d'AE mène une phase de diagnostic, qui s'appuie sur diverses sources :

- Les **études internationales et/ou nationales** (ministère de l'éducation) : pour faire ressortir les problématiques éducatives,
- La politique éducative nationale via le **Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) 2018-2030**. Le projet cible certaines problématiques clés identifiées dans le PSE : le renforcement de la qualité de l'enseignement, de l'efficacité interne (lutte contre les abandons et les redoublements) et externe (amélioration du taux d'achèvement scolaire), etc.
- L'expérience que nous avons accumulée via les **précédents projets** (exemple : dans la région de l'Atlantique, nous avons mené le projet PAESB sur les mêmes questions au niveau du collège. Le besoin d'un projet similaire sur les écoles primaires s'est fait ressentir, d'où la naissance d'AGIR).

Nous nous appuyons sur notre expérience passée afin d'assurer la cohérence et la continuité de nos interventions en fonction de nos domaines de spécialité. Les activités sont construites à partir d'un travail d'analyse de contexte et de diagnostic qui s'appuient sur des sources diversifiées, elles ne peuvent pas être improvisées. Au moment de la construction du projet, se tiennent systématiquement des discussions avec les autorités locales et éducatives, ainsi qu'un lien avec les politiques nationales.

Sur la base de cette phase de diagnostic, on prépare les documents de projet, le budget, les activités.

- Rédaction d'un **document de projet** qui présente : les objectifs, les impacts visés et les résultats, les activités à mettre en place, les indicateurs pour mesurer l'avancée et la qualité du projet, le budget, les équipes mobilisées sur le projet, les partenaires, les différentes étapes ...

- Ensuite, nous avons déposé une demande de subvention auprès de la DDC (agence de la coopération internationale suisse). Elle a validé une subvention à hauteur de 50% du coût total du projet.

Chaque projet fait l'objet d'une validation : par un bailleur de fonds sollicité, par les autorités du ministère de l'éducation, etc. Un contrat cadre notre intervention tout au long du projet ce qui permet d'assurer la cohérence de notre intervention avec les politiques publiques. Les bailleurs de fonds financent rarement un projet dans son entièreté mais se limitent à un certain pourcentage. Action Education est donc redevable envers les bailleurs et les institutions, mais aussi les populations accompagnées, parce que nous nous engageons à mettre en place des activités que nous avons planifiées à l'avance. Nous ne mettons donc pas en place des activités imprévues pour répondre à des demandes ponctuelles et individuelles.

Une fois la subvention obtenue, le projet peut commencer officiellement. Sur la base du document de projet de 4 ans, un plan d'action a été établi pour la première année.

• Quelles activités sont mises en place ?

Voici trois exemples d'activités en lien avec les objectifs présentés.

- Renforcer la collaboration entre les acteurs locaux pour la gestion de l'éducation (**Objectif 3**)

L'une des activités du projet AGIR consistait à définir un « projet d'école ». Le projet d'école est un document que chaque école doit légalement définir et qui indique les priorités de l'école pour 3 ans (elles peuvent concerner les apprentissages, l'environnement/le matériel, la citoyenneté). Nous accompagnons la définition du projet afin qu'il soit élaboré collectivement (parents, élèves, enseignants) et appuyons financièrement certaines activités. Cette activité est présentée en premier car certaines autres activités mises en place dans le cadre du projet AGIR découlent du projet d'école et des besoins qui ont émergés dans chaque école.

- Améliorer l'accès et le maintien à l'éducation primaire des filles et des garçons de 6 à 11 ans les plus à risque d'abandon scolaire (**Objectif 1**)

Un exemple d'activité répondant à cet objectif est la mise en place de boutiques scolaires qui consiste à fournir des kits scolaires à des prix subventionnés aux familles défavorisées.

- Améliorer les performances scolaires de manière durable (**Objectif 2**)

Par exemple, un système de tutorat pour les filles et enfants en situation de décrochage scolaire a été mis en place. Il découle du projet d'école, car il n'aurait pas pu être mis en place sans un diagnostic des problématiques présentes dans l'école. Cette activité consiste à mettre en place un suivi personnalisé des filles (tutorat, conseils, visites à domicile, etc.). Ce suivi a été assuré par d'autres filles un peu plus âgées. On attribuera à chaque fille vulnérable et à risque d'abandon scolaire, une tutrice qui sera aussi une élève mais un peu plus âgée et dans une classe supérieure à celle de sa filleule. La tutrice devra s'assurer tous les matins et tous les après-midis ouvrables que sa filleule est arrivée à l'heure à l'école et que le soir après les cours, elle a fait ses devoirs de maison et appris ses leçons. La mise en place des binômes et la formation des tutrices a été assurée à la fois par les équipes d'Action Education et par les enseignants.

On propose donc un programme d'activités inscrites dans un temps limité. Il y a toujours un objectif de continuité : c'est-à-dire une reprise en main par les acteurs à l'issue du projet.

Exemples d'activités :

Objectif 3 :
Renforcer la

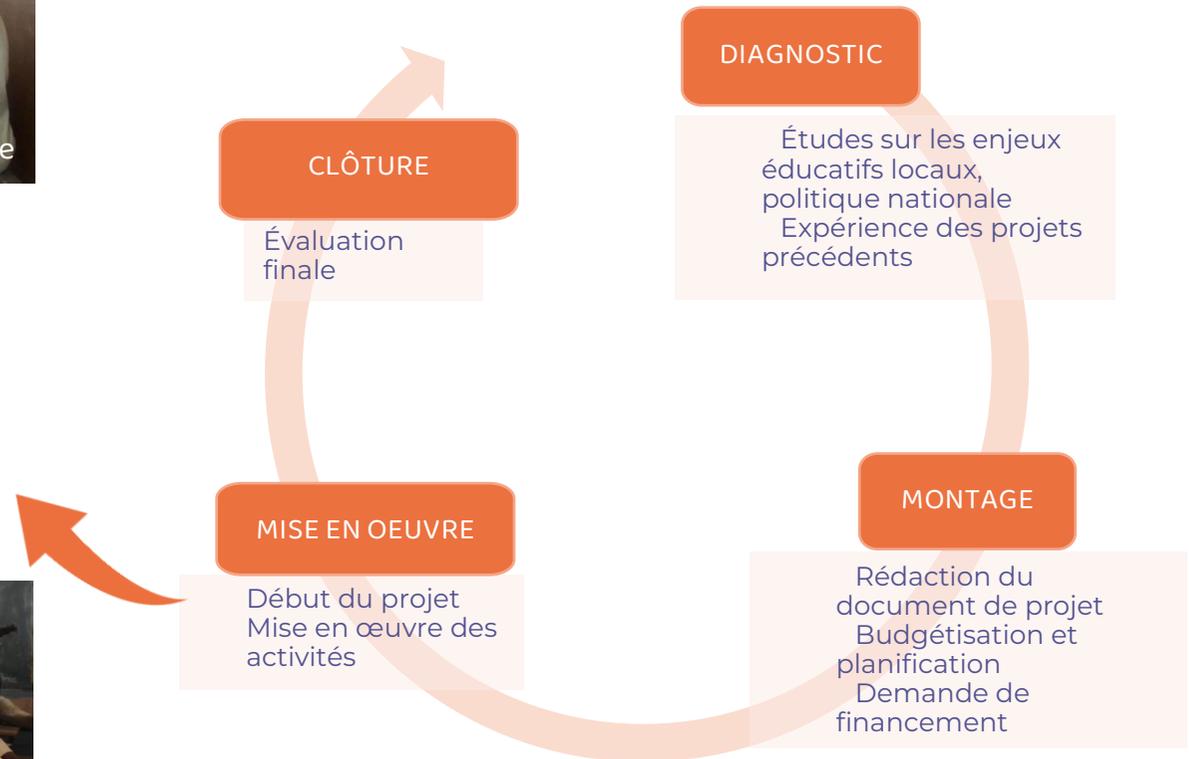


Objectif 1 : Améliorer
l'accès et le maintien à

Objectif 3 : Améliorer
la performance



DE LA NAISSANCE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET

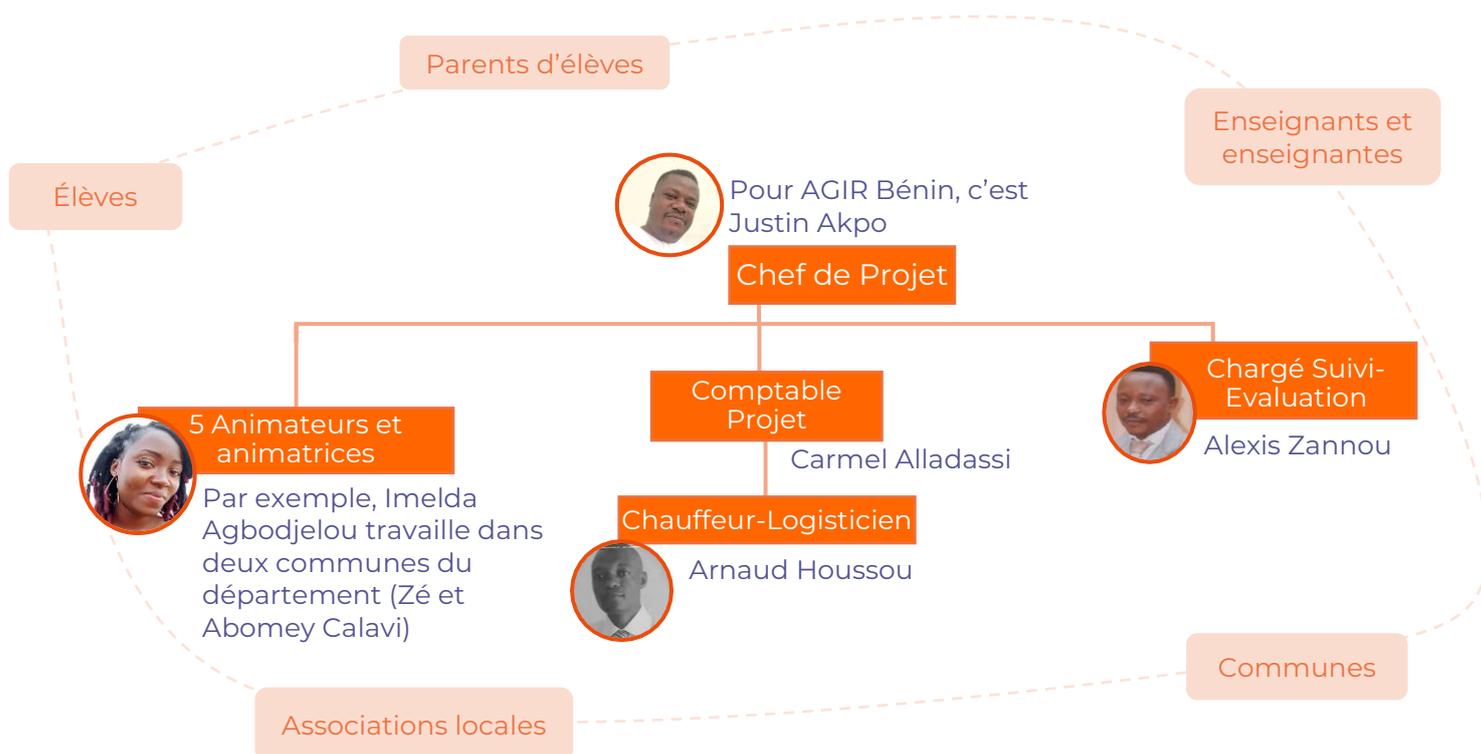


• Quels acteurs sont impliqués ?

La constitution de l'équipe projet est assez classique :

- 1 chef de projet : coordination du projet, pilotage de la mise en œuvre, animation des relations avec les partenaires, supervision de l'équipe ;
- 5 animateurs/animateuses : animation et mise en œuvre du projet dans leur zone d'intervention (1 à 2 communes par animateur) ;
- 1 chargé de suivi-évaluation : suivi régulier des activités du projet, coordination des évaluations intermédiaires et finales qui analysent les effets du projet, permettent de le réorienter en cours de route, de rendre des comptes au bailleur, d'envisager une phase 2 du projet... ;
- 1 comptable : compte et production des rapports financiers (normes comptables de l'association et du bailleur) ;
- 1 chauffeur logisticien : assure les déplacements professionnels avec le véhicule du projet et les tâches logistiques.

Un projet est toujours porté par une équipe salariée qui comprend des collègues spécialistes du développement et de l'éducation (chef projet, animateurs) mais aussi des collègues sur des missions supports (comptable, suivi-évaluation...). On travaille aussi avec de nombreux acteurs locaux : enseignants, associations locales, communes.



• Quelques exemples concrets du travail en partenariat :

- Pour identifier les enfants à risque de décrochage scolaire, AE a appuyé les enseignants, les élèves et les parents à mettre en place un mécanisme d'alerte. Une fois qu'une personne lance l'alerte sur un enfant risquant de décrocher, c'est l'association des mères éducatrices (AME) qui est chargée d'aller échanger avec sa famille et de la sensibiliser à l'importance de la scolarisation. Pour ce faire l'AME a été appuyée et formée par AE.

- Pour la construction ou rénovation de certaines infrastructures scolaires, de nombreux acteurs ont été impliqués : les services de l'éducation nationale et les écoles elles-mêmes pour identifier les besoins, les entreprises locales pour conduire les travaux, les parents pour assurer le suivi des travaux, les enseignants pour sensibiliser les élèves à l'hygiène et au bon usage des sanitaires, le gouvernement scolaire pour assurer l'entretien des sanitaires, etc. AE appuie tous ces acteurs à jouer leur rôle et les "met en musique".

- **Et après ?**

Lorsque le projet arrive à échéance, les acteurs impliqués s'organisent afin de préparer la suite. Une évaluation finale du projet est menée afin de faire le bilan sur l'intervention, les résultats obtenus, les changements visibles. On prend acte des leçons apprises et des bonnes pratiques pour orienter les interventions à venir. Dans le cadre plus spécifique d'AGIR au Bénin, les équipes d'Action Education mettent en place des réunions avec les différents acteurs locaux (représentants de la commune, associations locales, etc.) afin de définir avec eux comment ils souhaitent s'organiser pour perpétuer les impacts positifs et s'approprier les méthodes afin de pérenniser les activités.